



COMpte-REndu Du CONSEil MUNICIPAL

Du Vendredi 03 juillet 2026 à 19H30

Dans la salle du conseil

L'an deux-mille-vingt-six, vendredi trois juillet à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil à SAINT-LAURENT-DE-CERIS, sous la Présidence de Monsieur DESVERGNE MANUEL, le Maire.

Présents : M. DESVERGNE Manuel, Mme FORT Yvette, M. BERISSET Patrick, Mme BULETE Chantal, M. LOHUES Arnaud, M. CARDIN Michel, Mme Madame MOREAU Joëlle, Mme ROBERT Erica, Mme VALEIX Nadine, M. VIGIE Raymond

Absents : Monsieur DUPRAT Jean-Louis

Procurations : M. BEAUSSANT Dominique pour Mme FORT Yvette
Mme DUPORT Chantal pour M. DESVERGNE Manuel
M. GREVET Jean-Frédéric pour M. CARDIN Michel
Mme JAMOTEAU Francine pour Mme VALEIX Nadine

Mme FORT Yvette est désignée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance du **Vendredi 5 juin 2026** n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1 - Affaires financières

- 1.1 – Acquisition d'un bien immobilier situé 38 Grand'Rue appartenant à M. JOURNAUD Jean-Jacques
- 1.2 – Vente de la parcelle H897 à Mr DUPUY (annule et remplace la délibération du 30.04.2026)

2 – Ressources humaines

- 2.1 – Modification du temps de travail de 32,17h/semaine à 29h/semaine
- 2.2 – Modification du temps de travail de 31,50h/semaine à 30,50h/semaine
- 2.3 – Création de poste 25h/semaine pour remplacer un poste à 29h/semaine

3 – Convention groupement de commandes

- 3.1 – Présentation de la convention de la commune de ST CLAUD concernant les achats groupés

4 – Informations diverses :

- 4.1 – Présentation du projet agrivoltaïque « Endourchapt »
- 4.2 – Calitom : invitation le 8 septembre 2026
- 4.3 – Résidence du Cheval Blanc : point sur les logements
- 4.4 – Classe de neige en février 2027
- 4.5 – Fonds de concours désimperméabilisation

1. AFFAIRES FINANCIERES

1.1 – Acquisition d'un bien immobilier cadastré section G n° 776 situé 38 Grand'Rue et d'une parcelle section G n° 1161 situé 1 Rue du 22 Mars 1944 appartenant à M. JOURNAUD Jean-Jacques (Délibération n° D_2026_8_1)

Le conseil municipal a décidé d'acquérir à Monsieur JOURNAUD Jean-Jacques les biens suivants :

- la parcelle G 1161 comprenant un jardin, une cour et une grange situés 1 rue du 22 mars 1944 pour une superficie de 1079 m²
- la parcelle G 776 comprenant notamment une maison d'habitation située 38 Grand Rue pour une superficie de 122 m²,

Moyennant le prix global de 130 000€ hors frais de notaire.

Cette acquisition d'intérêt communal permet de bénéficier de deux logements sociaux et ainsi de développer le parc locatif communal.

1.2 – Cession de la parcelle H897 à Monsieur Dupuy (remplace la délibération du 30.04.2026) (Délibération n° D_2026_8_2)

En remplacement de la délibération prise le 30 avril 2026, le conseil municipal décide de vendre à Monsieur DUPUY Stéphane, domicilié au 3 La Mardelie à Saint-Laurent-de-Céris, la parcelle H n° 897 pour une superficie de 210 m², moyennant le prix de 10 €.

Le bornage a déjà été effectué. Cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour la commune.

2 Ressources humaines

2.1 – Modification du temps de travail de 32,17h/semaine à 29h/semaine (Délibération n° D_2026_8_3)

Considérant les effectifs de l'école en baisse pour la rentrée de septembre 2026, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe – échelon 7 (actuellement à 32,17 heures par semaine) à 29 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2026, en application de l'article L542-3 du Code Général de la Fonction Publique.

2.2 – Modification du temps de travail de 31,50h/semaine à 30,50h/semaine (Délibération n° D_2026_8_4)

Considérant les effectifs de l'école en baisse pour la rentrée de septembre 2026, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe – échelon 6 (actuellement à 31,5 heures par semaine) à 30,5 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2026, en application de l'article L542-3 du code Général de la Fonction Publique.

2.3 – Création de poste 25h/semaine pour remplacer un poste à 29h/semaine (Délibération n° D_2026_8_5)

Considérant les effectifs de l'école en baisse pour la rentrée de septembre 2026, il convient de créer un nouveau poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet de 25/35ème pour exercer des missions techniques à compter du 1^{er} septembre 2026.

3 Convention commune de ST CLAUD – Groupement de commandes

3.1 – Présentation de la convention de la commune de ST CLAUD

(Délibération n° D_2026_8_6)

Monsieur Le Maire a présenté la convention établie par la commune de SAINT CLAUD concernant les achats groupés de fournitures de voirie (enrobé à froid) entre les communes de **SAINT-CLAUD – BEAULIEU - GRAND-MADIEU – LUSSAC – NIEUIL – PARZAC - SAINT-LAURENT-DE-CERIS - SUAUX et TURGON**

4 Informations et questions diverses

4.1 – Présentation du projet agrivoltaïque « Endourchapt »

Le projet agrivoltaïque « Endourchapt » a été présenté aux membres du Conseil Municipal. Il leur a également été transmis par mail.

4.2 – Calitom : invitation le 8 septembre 2026

L'invitation a été envoyée à tous les conseillers municipaux afin qu'ils prennent connaissance du déroulement de la journée et qu'ils puissent s'inscrire s'ils le souhaitent.

4.3 – Résidence du Cheval Blanc : point sur les logements

Un point a été fait sur les logements en locations dans la Résidence du Cheval Blanc.

4.4 – Classe de neige en février 2027

Le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour la classe de neige à St Lary en Février 2027.

4.5 – Fonds de concours désimperméabilisation

En séance du 5 juin 2026, le conseil municipal avait décidé de faire une demande d'aide financière au titre du fonds de concours aux communes auprès de la Communauté de Communes de Charente Limousine. Afin de végétaliser la cour de l'école publique pour un montant prévisionnel de 9 310,27 € HT, il a été voté en Conseil communautaire de la communauté de communes de Charente Limousine une aide d'un montant de 7 381,66 € au titre du fonds de concours dont la notification officielle reste à recevoir.
